HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Liberté
Égalité
Fraternité

GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE
CALÉDONIE

Pôle communication

Mardi 11 mai 2021

INFO PRESSE

FAST : les actes de la Nouvelle-Calédonie télétransmis à l'État

Thierry Santa, président du gouvernement, et Laurent Prévost, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, ont signé, mardi 11 mai au gouvernement, une convention qui officialise la transmission électronique des actes du gouvernement à l'État, lequel assure le contrôle de légalité.

Cette convention, signée en présence de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement en charge notamment de la fonction publique, de la transformation numérique et de la simplification de l'administration, permettra une gestion modernisée des actes, synonyme d'un gain de temps et d'une meilleure efficacité. Avec cette convention qui s'inscrit dans le cadre de la transformation numérique de l'administration, le gouvernement lance aujourd'hui la télétransmission des actes avec l'État.

Ce projet, initié lors de la crise sanitaire de mars 2020, consiste à envoyer de manière dématérialisée les actes du gouvernement et de son président vers le logiciel @CTES de l'État, via la plateforme de télétransmission agréée FAST. Ce système garantit l'accélération des échanges avec les services du haut-commissariat de la République qui assurent le contrôle de légalité.

Les agents de douze directions et services de la Nouvelle-Calédonie, qui transmettaient jusqu'à ce jour des actes par voie papier, bénéficient désormais d'un certificat de télétransmetteur pour s'authentifier et envoyer les documents par voie numérique, en toute sécurité. Ce système permet une entrée en vigueur instantanée de l'acte, une traçabilité complète, la conservation de l'historique et une diminution de la consommation de papier, favorable à l'environnement.

Ce projet de déploiement sur le territoire d'une application nationale, à l'initiative de l'État, s'inscrit plus largement dans le cadre du plan de transformation de l'action publique mis en œuvre sous l'égide du Premier ministre qui vise en particulier la simplification des procédures et l'efficacité de l'action publique.
Il s'inscrit également dans le plan de transformation numérique de la fonction publique qui constitue l'une des priorités citées dans la déclaration de politique générale prononcée le 22 août 2019 par le président du gouvernement Thierry Santa. Objectifs : le développement du numérique, la simplification administrative et la dématérialisation des services.

De ce plan, porté par Vaimu'a Muliava, sont déjà issus le déploiement du télétravail et d'outils collaboratifs, les lancements de la plateforme des données publiques de la Nouvelle-Calédonie, de Cesam.nc pour les entreprises et de nombreux téléservices (62 référencés sur https://demarches.gouv.nc/), la dématérialisation des bulletins de paie des agents de la Nouvelle-Calédonie ou encore la définition d'un cadre juridique de l'e-administration (délibération adoptée le 16 avril au Congrès).